

C 3629

 Grand Conseil reçu le 13 MAR. 2017

Grand Conseil genevois
M. Jean-Marc Guinchard

Concerne : M 2287

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le Parlement des Jeunes Genevois a pris connaissance du rapport de la commission des droits politiques de votre parlement au sujet de la Motion 2287, « pour développer le sens civique et la participation aux votations chez les jeunes ». Nous tenons à remercier la commission d'avoir inséré nos propositions de modification dans le texte de la motion.

Vous n'ignorez pas le faible taux de participation électorale des jeunes électeurs. Vous n'ignorez pas non plus, car ce n'est pas la première fois que nous nous adressons à vous pour le dire, que la formation à la citoyenneté dans le cadre scolaire est particulièrement lacunaire. Certes, les efforts ponctuels et bénévoles des enseignants, des élèves ou des associations de jeunesse, permettent d'améliorer la situation. Mais il manque une véritable incitation à la participation, dont l'impulsion relève, à notre avis, de la responsabilité du canton.

A ce titre, nous remercions la Chancellerie et le Département de l'instruction publique pour leurs efforts visant à améliorer l'éducation citoyenne. En soutenant la Motion 2203 sur le projet « easyvote », votre parlement avait également exprimé son intention d'améliorer la situation. Mais entre l'intention et l'action, il y a un pas qu'il reste à franchir. Par exemple, avant de la soutenir, vous aviez retiré de la motion « easyvote » la question du soutien financier. Plus récemment, vous avez tout simplement refusé l'entrée en matière de la Motion 2186, demandant un renforcement de l'éducation citoyenne. Enfin, la majorité de la commission des droits politiques a décidé d'ôter de la présente motion les rares éléments contraignants qui y figuraient, à l'instar de la fréquence annuelle des votations blanches.

Si nous vous écrivons, c'est pour vous encourager à saisir les dernières opportunités que vous offre cette législature pour améliorer concrètement l'encouragement à la participation civique dans notre canton. Il s'agit de la M 2287 sur laquelle vous allez voter, ainsi que le PL 12054 sur l'enfance et la jeunesse. Il y a cependant besoin d'un signal plus fort que le vote de textes qui s'apparentent à de simples déclarations d'intention dépourvues d'effets concrets. Il est temps d'agir au-delà des mesures symboliques. C'est pourquoi le Parlement des Jeunes Genevois vous invite à voter le premier amendement de la minorité de la commission.

Ainsi, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom du Parlement des Jeunes Genevois
Elise Blandenier

Elise Blandenier

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 16-17.03.2017
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Commission:	des droits politiques
Objet:	M 2287 et PL 12054
Copie à:	

et du règlement du Grand Conseil et comm. de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport pour information